



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 01/GIC/STI/2018

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Agricole dans le Département des Collines (PADAC), le GIC a reçu mandat de l'Unité de gestion du Projet pour mettre en place et animer un dispositif technique d'accompagnement des promoteurs privés pour l'opérationnalisation du guichet « Investissements sous initiative privée » du Fonds d'Investissements Agricoles. Il s'agit d'une équipe technique appelée à être utilisée à temps plein par le GIC et pour le compte du PADAC.

2. Principale mission du dispositif d'accompagnement des promoteurs privés

L'assistance technique qui sera mise en place devra assurer à toutes les étapes du cycle de projets, l'accompagnement des promoteurs de projets agricoles présélectionnés. Il s'agit d'une mission d'accompagnement technique spécifique pour la formulation, le dimensionnement et la planification des projets présélectionnés d'une part, pour le suivi de l'exécution des projets sélectionnés (travaux et modalités de gestion des investissements notamment) et la mesure des performances en vue de la capitalisation des effets du financement mis en place d'autre part.

De façon spécifique, l'équipe technique mise en place pour l'accompagnement des promoteurs de projets exercera les fonctions et attributions associées à la mission conformément à un cahier de charges à consulter et télécharger sur la page facebook du GIC (facebook.com/gicbenin).

3. Composition de l'équipe du dispositif technique

Le dispositif technique d'accompagnement des promoteurs privés de projets agricoles est composé de :

- Un facilitateur en Zootechnie pour l'accompagnement dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions et activités liées à production animale sur l'ensemble du territoire des Collines.
- Six Facilitateurs Agricoles dont un pour chacune des six (06) communes du département des Collines.

4. Profils et qualifications des candidats

a) Pour le facilitateur en zootechnie qui sera basé au siège du GIC

- ❖ être de nationalité béninoise ;
- ❖ avoir une formation de niveau BAC+5 en zootechnie, en production animale ou profil équivalent ;
- ❖ avoir au moins 5 ans d'expérience solides dans l'identification, la formulation, l'élaboration et l'accompagnement de promoteurs privés de projet du secteur de la production animale ;
- ❖ disposer d'une parfaite maîtrise des outils de gestion et méthodes d'analyse financière et économique des projets Agricoles ;
- ❖ disposer d'une bonne aptitude d'ingénierie sociale et d'accompagnement des promoteurs de projets privés ;
- ❖ avoir une bonne connaissance des réalités socio-économiques des Communes des Collines ;
- ❖ avoir une bonne connaissance de l'environnement des producteurs agricoles et de leurs organisations professionnelles ;
- ❖ maîtriser l'outil informatique et le maniement du GPS ;
- ❖ parler couramment au moins une des langues vernaculaires du département des Collines.

NB : Avoir une formation et/ou des expériences en entrepreneuriat agricole serait un atout.

b) Pour les Facilitateurs communaux qui seront basés dans les communes

- ❖ être de nationalité béninoise ;
- ❖ avoir une formation de niveau Licence (BAC +3) au moins en agronomie, agro économie, économie rurale, planification de développement, développement local ou profil équivalent ;
- ❖ avoir au moins 5 ans d'expériences dont 3 ans de pratiques justifiées dans l'élaboration, la formulation et/ou l'exécution des projets agricoles du secteur privé (accompagnement des promoteurs privés dans le développement agricole à travers l'investissement dans la promotion des filières agricoles) ;
- ❖ disposer d'une maîtrise des outils de gestion et méthodes d'analyse financière et économique des projets de promotion des filières agricoles ;
- ❖ avoir une bonne connaissance du fonctionnement des guichets de financement agricole au profit des porteurs de projets ;
- ❖ disposer d'une bonne aptitude en conseil agricole et d'accompagnement des promoteurs ;
- ❖ avoir une bonne connaissance des réalités socio-économiques de la commune d'intervention choisie ;
- ❖ avoir une bonne connaissance de l'environnement des organisations paysannes ;
- ❖ Parler et maîtriser au moins une langue vernaculaire de la commune d'intervention choisie ;
- ❖ maîtriser l'outil informatique et le maniement du GPS.

5. Conditions de recrutement, durée de la mission et pièces à fournir

La mission qui consiste en une fonction permanente, couvrira une période de quarante (48) mois. Les candidats qui seront retenus signeront un contrat de prestations annuel dont le renouvellement sera conditionné par l'évaluation satisfaisante de leur performance.

Les candidats intéressés devront être libres ou se désengager de toutes autres activités professionnelles et disponibles à prendre fonction le 15 mars 2018.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation et de déclaration de candidature d'une page adressée au Président du GIC (avec précision de commune d'intervention choisie pour les facilitateurs communaux et de prétention de rémunération mensuelle) ;
- Une note succincte de deux pages maximums comprenant :
 - ✓ La compréhension de la mission ;
 - ✓ Une description des outils et méthodologie maîtrisés et déjà expérimentés en accompagnement de promoteurs de projets agricoles pour l'exécution de la mission ;
- Une copie légalisée certifiée conforme à l'original de son identifiant fiscal unique (IFU) ;
- Un curriculum vitae détaillé précisant 03 personnes de référence ;
- Les copies légalisées des diplômes ;
- La(les) copie(s) de (des) attestation(s) de travail ou de bonne(s) fin(s) d'exécution pour les différents postes occupés ou prestations réalisées (les originaux seront présentés à l'entretien) ;
- Une déclaration sur l'honneur de disponibilité ;

6. Consultation, Participation et retrait du dossier

La participation à cet appel à candidature est ouverte à toute personnes intéressées et compétentes dans les domaines demandés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension en République du Bénin. Les candidats intéressés peuvent consulter les documents d'appel à candidature au secrétariat administratif des mairies des six communes du département des Collines, au secrétariat du siège du Groupement Intercommunal des Collines (GIC) à Dassa-Zoumé aux heures et jours ouvrables à partir du mardi 23 janvier 2018 ou les télécharger sur la page facebook du GIC ([facebook.com/gicbenin](https://www.facebook.com/gicbenin)) ou sur le site web du GIC (gic-benin.org).

7. Présentation et remise des dossiers

Les dossiers, rédigés en langue française contenus dans une enveloppe fermée portant la mention « **Appel à candidature pour la mise en place du dispositif d'accompagnement des promoteurs privés de projets dans le cadre du financement du PADAC : Candidature au poste de.....** » **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** doit comprendre les documents précisés ci-dessus.

Les dossiers doivent être déposés au siège du GIC à son secrétariat au quartier Kpécouté à Dassa-Zoumé au **plus tard le jeudi 22 février 2018 à 10 heures.**

Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués à un test écrit pratique et un entretien individuel de sélection finale devant un jury au siège du GIC à Dassa-Zoumé.

8. Réserve

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature à l'issue du processus si les candidatures reçues ne remplissent pas les critères définis.

Pour d'amples informations relatives au présent avis de candidature, envoyer un mail à info@gic-benin.org ou appeler l'un des numéros des responsables du Service Technique Intercommunal du GIC ci-après indiqués : ☐ 95 35 18 78 ☐ 95 09 72 27 ☐ 62 99 23 99

Fait à Dassa-Zoumé le 23 janvier 2018



Le Président

Nicaise Kotchami FAGNON

Maire de la commune de Dassa-Zoumé



Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines

PTF : Agence Française de Développement (AFD)

CAHIER DE CHARGES DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES SOUS INITIATIVE PRIVEE

I. Contexte et justification

Le département des Collines, bien que disposant de potentialités économiques conséquentes au regard de la capacité de développement de son secteur agricole, compte encore 47% de la population en situation de pauvreté et reste ainsi confronté à des défis majeurs, notamment la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de ses populations, l'amélioration de la productivité et la compétitivité de son secteur agricole, la dégradation des terres et la pression foncière croissante avec ses corollaires.

Afin de lever les facteurs limitant la mise en valeur du potentiel de développement agricole du territoire, les actions indispensables indicatives et non exhaustives à mener devront porter sur :

- ✓ la valorisation et l'exploitation durable des ressources naturelles (terres cultivables, bas-fonds, cours d'eau, forêts et ressources minières), qui pourraient davantage être exploitées pour l'accroissement de la productivité agricole ;
- ✓ l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité rurale (infrastructures de transport rural), de stockage ou de conservation et marchandes pour faciliter l'écoulement de la production agricole (et des intrants) en vue de la réduction des pertes post-récoltes ;
- ✓ le renforcement de capacités des agriculteurs, notamment en lien avec l'exploitation et la gestion durable des investissements réalisés ;
- ✓ la structuration des filières agricoles ;
- ✓ la gestion foncière (la sécurisation des terres agricoles, le règlement des conflits fonciers le pastoralisme, etc.).

Le gouvernement du Bénin, préoccupé d'apporter des solutions durables aux obstacles qu'il identifie comme cibles prioritaires d'intervention, a conçu, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC).

À cet effet, l'accompagnement de l'Agence Française de Développement (AFD) a été sollicitée pour financer la mise en œuvre du projet, à hauteur de 12 millions d'euros sur une période de cinq (5) ans.

Le Projet d'Appui au Développement Agricole dans le Département des Collines (PADAC), initié dans le but de promouvoir le développement de l'agriculture et une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle du territoire des Collines, vise à renforcer les capacités des six (6) communes et du Groupement Intercommunal des Collines (GIC) du Département dans le développement économique durable de leur territoire à travers le financement des investissements agricoles publics et privés et la sécurisation foncière. Le PADAC vise également à consolider l'appui-conseil des services déconcentrés sectoriels au profit du développement local et territorial.

Ainsi sur la base de ces atouts, le PADAC se propose d'accompagner :

- ✓ Les communes dans la mise en œuvre d'investissements agricoles structurants, cohérents avec les plans de développement communaux, respectueux de l'environnement et avec une forte valeur ajoutée socio-économique ;
- ✓ Les porteurs de projets privés (ONG, OP, Coopératives etc.) dans la mise en œuvre d'investissements agricoles productifs, prenant en compte les enjeux de durabilité économique et écologique.

À ce titre, le projet comprend deux composantes principales qui correspondent à deux résultats spécifiques attendus :

La composante 1 vise à *promouvoir et mettre en œuvre une politique concertée d'investissements structurants pour le développement des filières agricoles* sur la base des priorités qui seront définies au démarrage du projet à partir des informations disponibles dans les plans de développement communaux et dans le diagnostic territorial intercommunal.

La composante 2 vise à favoriser une exploitation productive et paisible des terres et des ressources naturelles, à travers la sécurisation foncière des exploitants ruraux. Son objectif spécifique est de *« renforcer les institutions chargées du foncier et les acteurs locaux dans la sécurisation foncière concertée de leur espace productif et dans l'administration des droits sur la terre, en dialogue avec les instances nationales chargées des politiques foncières rurales »*.

Pour une mise en œuvre réussie de ces deux composantes, le PADAC a prévu la mise en place d'un fonds d'investissements. Ce Fonds d'Investissements Agricoles est le principal outil devant permettre l'opérationnalisation des activités des deux principales composantes du PADAC.

Le Fonds Investissements Agricoles du PADAC est structuré en deux guichets distincts : le financement des investissements agricoles structurants prioritaires communaux et intercommunaux et le financement des projets sous initiative privée. La mise en œuvre du financement des projets et actions sous initiative privée nécessite la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique à l'identification, la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des projets au profit des porteurs et promoteurs de projets. Afin de garantir un accompagnement de qualité et une capitalisation optimale des impacts dudit financement sur les promoteurs d'une part et la durabilité des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'autre part, le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) a été identifié pour fournir les prestations d'accompagnement des porteurs de projets. Cet appui est formalisé par la signature d'une convention précisant les modalités de mise en place dudit dispositif et ceci conformément aux articles 8 (alinéa b) et 9 (alinéa 2) de la convention cadre de partenariat entre le GIC et le PADAC.

Le présent cahier de charges est élaboré pour définir le contenu et préciser les modalités du dispositif technique d'accompagnement des porteurs de projets sous initiative privée à mettre en place pour l'opérationnalisation du second guichet du Fonds d'Investissements Agricoles du projet (FIA/PADAC).

II. Principale mission du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets

L'assistance technique qui sera mise en place devra assurer à toutes les étapes du cycle de projets, l'accompagnement des porteurs ou promoteurs de projets agricoles présélectionnés. Il s'agit d'une mission d'accompagnement technique spécifique pour la formulation, le dimensionnement et la planification des projets présélectionnés d'une part, pour le suivi de l'exécution des projets sélectionnés (travaux et modalités de gestion des investissements notamment) et la mesure des performances en vue de la capitalisation des effets du financement mis en place d'autre part.

III. Missions spécifiques du dispositif d'accompagnement technique

De façon spécifique, l'équipe technique mise en place pour l'accompagnement des porteurs de projets devra :

- ✓ Accompagner le PADAC dans la présélection des projets à partir de l'analyse et du dépouillement des dossiers soumis par les porteurs de projets à l'aide des modèles de note succincte disponibles ;
- ✓ Procéder à l'identification des porteurs de projets présélectionnés en fournissant les détails nécessaires pour une connaissance approfondie desdits promoteurs, la localisation du promoteur et de ses activités, etc. ;
- ✓ Accompagner les promoteurs présélectionnés dans l'appropriation du canevas d'élaboration et de formulation des projets, des critères d'évaluation et de notation, des documents connexes, etc. ;
- ✓ Accompagner techniquement les porteurs de projets présélectionnés dans l'élaboration et la formulation de leur projet conformément au canevas prévu à cet effet ;
- ✓ Appuyer la réalisation des enquêtes socio-foncieres sommaires préalables à la sécurisation foncière et à l'exploitation paisible et durable relative aux projets et promoteurs présélectionnés en se basant sur les actes et documents de sécurisation foncière disponibles ;
- ✓ Suivre les promoteurs présélectionnés dans la constitution et la transmission à bonne date des dossiers de demande de projets agricoles identifiés ;
- ✓ Appuyer les promoteurs présélectionnés à identifier et à cibler tous les bénéficiaires indirects des activités pour lesquelles le financement du PADAC est sollicité ;
- ✓ Contribuer à la compilation et à la synthèse des dossiers de demande de financement reçus ;
- ✓ Contribuer à la préparation et à l'organisation de la session du comité de sélection des projets agricoles à partir de la synthèse des recommandations et suggestions techniques spécifiques pertinentes sur les projets, ainsi que sur la capacité organisationnelle et la moralité des promoteurs ;
- ✓ Accompagner et appuyer les promoteurs sélectionnés dans la mise en œuvre des projets financés (de la faisabilité au suivi des travaux, à la mise en exploitation, la gestion et la maintenance) ;
- ✓ Contribuer à la mesure de performance du projet et de son porteur, à l'évaluation des impacts du financement mis en place dans l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre des mesures de mitigation pour l'optimisation des investissements agricoles réalisés dans le but de la pérennisation des avantages socioéconomiques générés ;
- ✓ Contribuer fortement à la capitalisation des actions entreprises, des résultats obtenus, des bonnes pratiques enregistrées, des témoignages de réussite et des leçons et suggestions pour l'amélioration continue et permanente de l'accompagnement technique pour la mise en œuvre du PADAC et des actions similaires de développement agricole dans le département des Collines et à l'échelle nationale ;
- ✓ Contribuer à l'amélioration des outils de gestion du FIA après les premiers appels à projets ;
- ✓ Contribuer à l'affinement des modalités de sélection des porteurs de projets et des dispositions de mise en œuvre du guichet « Investissements agricoles sous initiative privée » du FIA/PADAC à partir des résultats des premiers appels à projets ;
- ✓ Rapporter périodiquement au PADAC la mise en œuvre des activités ainsi que les difficultés et contraintes majeures rencontrées ainsi que les approches de solutions envisageables pour la bonne exécution de la présente mission technique.

IV. Composition et profil de compétences de l'équipe du dispositif technique

Le dispositif d'accompagnement des porteurs de projets agricoles sous initiative privée devra être flexible et s'adapter aux spécificités des projets soumis. A titre indicatif, ce dispositif est composé de :

- Un Superviseur de niveau BAC + 5 ans en agronomie, agro économie, économie rurale, planificateur de développement, développement local ou profil équivalent avec au moins 05 années d'expériences solides dans l'élaboration, la formulation et/ou l'exécution des projets agricoles du secteur privé. Il devra disposer d'une parfaite maîtrise des outils et méthodes d'analyse financière et économique des projets de promotion des filières agricoles (notamment l'approche orienté chaînes de valeur ajoutée). L'expert proposé devra avoir une bonne connaissance du fonctionnement des guichets de financement agricole au profit des porteurs de projets (OPA et promoteurs individuels ou groupés), de la décentralisation au Bénin. Il coordonne, supervise et évalue le travail de l'équipe des Facilitateurs Agricoles Communaux en s'assurant que la mise en œuvre des activités se déroule selon les conditions et modalités contenues dans les différents documents du projet (document de projets, accords de financement, Manuel de Procédures de Gestion du FIA, rapports de supervision, rapports d'audit) et selon les règles et procédures applicables au projet (directives l'AFD, législation nationale, manuels de procédures).
- Un Facilitateur Agricole Communal pour chacune des six (06) communes du département des Collines. Le Facilitateur Agricole Communal, de niveau Licence (BAC +3) en agronomie, agro économie, économie rurale, planificateur de développement, développement local ou profil équivalent avec au moins 03 années d'expériences dans l'accompagnement des promoteurs privés dans le développement agricole à travers l'investissement dans la promotion des filières agricoles telles le riz, l'anacarde, le soja, le lait & viande & œufs, les racines & tubercules, le maraîchage, la pisciculture, l'apiculture etc. Il ou elle devra maîtriser au moins une langue vernaculaire du territoire du département des Collines.
- Un facilitateur en Zootechnie sera déployé pour l'accompagnement dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions et activités liées à la zootechnie sur l'ensemble du territoire des Collines.

Le personnel de soutien nécessaire à la mise en œuvre diligente et efficace des présentes missions est totalement pris en compte sur les ressources affectées au GIC par le Projet dans le cadre de la Convention Cadre de Partenariat.

La mobilisation et la mise en place du personnel clé par le GIC pour la mise en route du dispositif technique d'accompagnement des porteurs de projet devra faire l'objet de contrôle et d'assurance qualité à toutes les étapes du processus de recrutement par l'UGP.

Nonobstant cette disposition, l'UGP peut demander le remplacement d'une partie (ou tout) du personnel mis en place dans le cadre des présentes missions en cas d'évaluation non satisfaisante au terme de la période d'essai ou de la performance annuelle.

Le recours à des spécialités particulières peut s'avérer nécessaire de façon ponctuelle dans l'accompagnement des porteurs de projets. Dans ce cas, une dotation financière forfaitaire sera disponible et justifiée annuellement. La mise en œuvre de cette dotation devra requérir expressément l'autorisation écrite de l'UGP/PADAC sur la base de la demande motivée du Directeur Exécutif (DE) du GIC répondant du dispositif technique d'accompagnement.

Cette dotation servira également à la prise en charge des recours aux expertises spécifiques ponctuelles. Ces interventions spécifiques et ponctuelles visent à garantir un accompagnement efficace dans la formulation, la mise en œuvre des aménagements et infrastructures (ou mise en place des équipements appropriés), la formation ou le recyclage pour assurer l'exploitation durable au profit des porteurs de projets et de la population.

V. Moyens logistiques pour la mise en œuvre des missions

En dehors des rémunérations du personnel clé mobilisé, l'UGP prendra en compte au profit du prestataire (équipe technique d'accompagnement des porteurs de projets) les charges et frais afférents à la mise en place des moyens de déplacement (Moto Tout Terrain) pour la mise en œuvre des missions décrites supra. Les frais de carburant et l'entretien de ces moyens de déplacement seront pris en charge dans le fonctionnement du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets. Il en va de même des frais de mission (perdiem) pour la prise en compte de l'hébergement, du transport et de la restauration pour le personnel et l'expertise complémentaire ponctuelle mobilisés par le GIC dans le cadre de l'accompagnement aux porteurs de projet.

Le matériel roulant et informatique de travail (motos, véhicule, ordinateurs portatifs, GPS etc.) mis à disposition sera acquis au démarrage de la mission d'accompagnement technique des porteurs de projets. Mais les contrats de prestations avec les utilisateurs doivent intégrer les clauses de bonne utilisation et de cession dans des conditions spécifiques.

Les autres appuis logistiques (tels les mobiliers de bureau et les consommables informatiques) seront pris en compte dans le fonctionnement.

VI. Durée de la mission et zone d'intervention

La durée de réalisation de la présente prestation est d'environ 48 mois à compter du mois de janvier 2018 jusqu'à la fin du PADAC. La fin du projet déterminera la fin des présentes missions.

La mission du prestataire se déroulera essentiellement dans la zone d'intervention du projet. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets agricoles identifiés et localisés dans toutes les six (06) communes du département des Collines à savoir : Bantè, Dassa-Zoumé, Glazoué, Ouessè, Savalou et Savè.

VII. Modalités de paiement des prestations de la mission

Les montants dus par le PADAC au GIC/Dispositif Technique d'Accompagnement des porteurs de projets sont imputables sur le budget du Projet (guichet investissements sous initiative privée) à travers une dotation annuelle validée par le Comité de Pilotage du PADAC.